

---

**Nombre de membres**

**Séance du 25 janvier 2018**

**en exercice : 14**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 19 janvier 2018, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

**Présents : 13**

**Sont présents :** Jean-Marc BOYA, Claude DAMBAX, Séverine HOURNE-RAOUBET, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Marie BOUTHORS, Nicolas BROSSARD, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Florence FOURCADE, Louis JOLY, Angel MARTINEZ, Mathieu TERTACAP.

**Votants : 14**

**Représentés :** Sandrine MILLET.

**Excusés :** .

**Absents :** .

**Secrétaire de séance :** Sabine DAMBAX-RODRIGUES.

---

**Ordre du jour**

- Demande de subvention FAR 2018,
- Renouvellement baux ruraux,
- ONF - Convention pour l'utilisation de la route forestière,
- Location du chapiteau communal,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- Tarifs location salle des fêtes,
- Engagement de crédit en section de fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

**Objet : Demande de subvention - FAR 2018 - DE 005 2018**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter aux fonds d'aménagement rural (FAR) les devis suivants :

- Voiries diverses pour 26 857.66€ HT :
  - Rue du Stade eaux pluviales : 8 015€ HT,
  - Rue des Arriouats eaux pluviales : 400€ HT,
  - Chemin de la Lande - déchetterie : 16 040€ HT,
  - Route de Bartrès barrières de sécurité : 2 402.66€ HT.
- Bâtiments pour 3 350€ HT :
  - Remplacement du portail d'accès au stade: 3 350€ HT.
- Acquisition de matériels divers pour 11 467.97€ HT :
  - Matériel de voirie électrique : 6 179.17€ HT,
  - Acquisition de tables et chaises : 2 298.80€ HT,
  - Acquisition d'une auto laveuse : 2 990€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- les devis présentés pour un montant de 41 675.63€ HT soit 50 010.76€ TTC,
- charge monsieur le maire de demander au conseil départemental une subvention la plus élevée possible au titre du FAR 2018.

*Adopté à l'unanimité*

## **Objet : Renouvellement baux ruraux - DE 006 2018**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 26 décembre 2017 de Monsieur Alain POUÉY nous informant qu'il souhaiterait renouveler le bail de la parcelle n°247 section E venant à expiration le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il propose d'accepter cette demande dans les mêmes conditions (bail rural pour une durée de 9 ans pour 284.35€ annuel).

Cette redevance sera révisée et titrée en octobre dès connaissance de l'indice de fermage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents afférents à l'établissement du renouvellement du bail rural à Monsieur Alain POUÉY.

*Adopté à l'unanimité*

## **Objet : ONF - Convention pour l'utilisation et l'entretien de la route forestière - DE 007 2018**

Suite au conseil municipal du 13 novembre 2017 où il avait été décidé à l'unanimité de revoir cette convention quant à l'utilisation du chemin forestier avec les agents de l'ONF et les communes de BARTRÈS et OSSUN.

Suite au refus de négociation de la commune de BARTRÈS quant à l'utilisation de ce chemin.

Après avoir relu la convention intitulée « convention pour l'utilisation et l'entretien de la route forestière de Toulicou » et n'ayant trouvé aucun article concernant les conditions d'utilisation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal rejette cette convention et demande qu'elle soit complétée par un article concernant l'utilisation, applicable aux trois communes.

*Adopté à l'unanimité*

## **Objet : Location du chapiteau communal - DE 008 2018**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a été sollicitée par un particulier pour utiliser le chapiteau communal.

Le conseil municipal décide que le chapiteau ne pourra être installé qu'à proximité de la salle des fêtes et de la salle « multi-association » lorsque celles-ci sont réservées par des particuliers ou des associations.

Concernant les modalités pour les particuliers :

- Le chapiteau sera loué 100€ en plus de la location de la salle des fêtes,
- Il sera monté à proximité de la salle des fêtes par le loueur, qui devra nécessairement se faire aider de 3 personnes en plus de l'employé municipal habilité,
- Un contrat spécifique d'utilisation et d'état des lieux sera réalisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus et charge monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'application de cette décision à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

*Adopté à l'unanimité*

## **Objet : Tarifs location salle des fêtes - DE 009 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur JOLY qui expose les tarifs de location de des salles communales, pour les particuliers, en vigueur depuis la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2014 qui s'établissent comme suit :

<b>Tarifs de location - Salle des Fêtes d'Adé</b>		
	<b>Période du 16 octobre au 15 avril</b>	<b>Période du 16 avril au 15 octobre</b>
<b>Habitants Adé</b>	<b>130€</b>	<b>100€</b>
<b>Extérieurs Adé</b>	<b>400€</b>	<b>350€</b>
<b>Caution</b>	<b>400€</b>	<b>400€</b>

et propose :

- de préciser que ces tarifs s'appliquent pour un jour d'utilisation de la salle (hors préparation et nettoyage),
- d'appliquer un tarif pour toute journée supplémentaire utilisée comme il suit :

<b>Tarifs de location par journées supplémentaires - Salles des Fêtes d'Adé</b>		
	<b>Période du 16 octobre au 15 avril</b>	<b>Période du 16 avril au 15 octobre</b>
<b>Habitants Adé</b>	<b>65€</b>	<b>50€</b>
<b>Extérieurs Adé</b>	<b>200€</b>	<b>175€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la précision ainsi que les tarifs d'utilisation des salles communales comme décrite ci-dessus,
- décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1er février 2018,
- charge monsieur le maire d'effectuer les démarches et signatures nécessaires pour son application.

*Adopté à l'unanimité*

## **Objet : Engagement de crédit en section de fonctionnement - DE 010 2018**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat Intercommunal Multi-Accueil Jeunesse et Ecoles du Pays de Lourdes - " SIMAJE " est en fonctionnement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Chaque commune de l'ex Communauté de Communes du Pays de Lourdes (CCPL) perçoit trimestriellement de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) la dotation correspondant au fonctionnement de ce Syndicat.

Nous venons de percevoir le 1<sup>er</sup> versement prévisionnel, correspondant au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, que nous devons reverser au SIMAJE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité le versement au SIMAJE de la quote-part lui revenant,
- précise que les crédits nécessaires au versement de cette participation budgétaire de la commune au SIMAJE sera prévue au budget primitif du budget principal 2018 au compte 65548.

*Adopté à l'unanimité*

## **Questions diverses**

Néant

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h45.

**Signature du registre des délibérations DE 005 2018 à DE 010 2018**

<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>Signatures</b>	<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>Signatures</b>
M. Jean-Marc BOYA		Mme Maryline CARASSUS	
M. Claude DAMBAX		Mme Sabine DAMBAX-RODRIGUES	
Mme Séverine HOURNE-RAOUBET		Mme Florence FOURCADE	
M. Didier LOPEZ		M. Louis JOLY	
Mme Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO		M. Angel MARTINEZ	
Mme Marie BOUTHORS		Mme Sandrine MILLET	Procuration à Jean-Marc BOYA
M. Nicolas BROSSARD		M. Mathieu TERTACAP	